

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN VERIFICATEUR SPECIALISTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LE COMPTE DU BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

I. Contexte et justification

Institué par la Loi n°2012-009 du 8 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n°03-030 du 25 août 2003, le Vérificateur Général est une Autorité Administrative Indépendante chargée de la Vérification Générale. Aux termes de l'article 2 de la Loi n°2012-009, il a pour missions :

- d'effectuer un contrôle de performance et de qualité des services et organismes publics, et des programmes et projets de développement ;
- de contrôler la régularité et la sincérité des recettes et des dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations civiles et militaires de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- de procéder à la vérification d'opérations de gestion des entreprises dans lesquelles l'Etat ou une autre personne publique détient une participation financière ;
- de vérifier la conformité et l'effectivité des biens et services pour l'acquisition desquels une société privée a bénéficié d'une exonération de droits douaniers ou fiscaux ;
- de vérifier les concours financiers accordés par l'Etat ou toute autre personne publique à tout organisme par rapport à l'objet de ces concours ;
- d'évaluer, à la demande du Président de la République, du gouvernement ou du Parlement, les politiques publiques en vue de leur proposer les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics.

Conformément à l'Article 7 de la Loi n°2012-009, le Vérificateur Général dispose, pour l'exercice de ses fonctions, d'une structure dénommée Bureau du Vérificateur Général (BVG) dont il assume la Direction. Le BVG est constitué de personnel de vérification et de personnel d'appui.

Sur la base de sa vision qui fonde son mandat, le Vérificateur Général a procédé à un recentrage des missions de vérification en mettant l'accent sur les vérifications de performances et les évaluations de politiques publiques sans pour autant occulter les vérifications financières. Ceci a conféré à la Direction des Pratiques Professionnelles au sein de laquelle évolue le personnel de vérification, une plus grande responsabilité d'où la nécessité impérieuse de mieux étoffer le collège de vérificateurs. C'est dans cette optique qu'il est apparu nécessaire de procéder au recrutement d'un Vérificateur spécialisé sur la gestion des aspects environnementaux, avec en vue, la prise en compte de cette matière dans les missions de vérification.

Pour ce faire, le même Article 7 de la Loi n°2012-009 confère au Vérificateur Général le pouvoir de recruter les Vérificateurs, les autres Personnels de vérification et le Personnel d'appui sur la base d'une procédure d'appel à candidature dont il définit les conditions.

d

C'est en vertu de ces dispositions que le Vérificateur Général se propose de recruter un **Vérificateur** spécialiste des questions environnementales.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans ce cadre.

II. Objectifs du recrutement :

2.1. Objectif général

L'objectif général du recrutement est de doter le BVG en ressources humaines complémentaires compétentes.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du présent recrutement sont :

- doter le BVG d'un vérificateur spécialiste en questions environnementales ;
- étoffer le collège de vérificateurs.

III. Mission:

Le Vérificateur spécialiste en question environnementales est chargé de diriger les missions de vérification relatives à la vérification des structures cibles du BVG. Il participe en tant que de besoin à toutes les autres missions du BVG. Il assume ses missions sous la hiérarchie du Vérificateur Général.

IV. Activités et tâches :

Les activités et tâches imputables au Vérificateur sont les suivantes :

- élaborer les termes de références des missions de vérification ;
- s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles en matière de sauvegarde environnementale dans la conduite des missions de vérification ;
- participer au processus de planification, de vérification et de la fixation des objectifs globaux de vérification ;
- constituer des équipes de vérification, déterminer les objectifs et la méthodologie des missions de vérification et fixer les indicateurs de performance des missions de vérification ;
- superviser, diriger et coordonner les missions de vérification, instaurer et maintenir l'esprit d'équipe au sein des missions de vérification;
- s'assurer de l'assiduité et de la ponctualité des agents sous sa responsabilité sur le terrain ;
- superviser la rédaction des conclusions suite à la revue de l'ensemble des travaux effectués par les Chefs de missions ou Vérificateurs Assistants ;
- diriger l'analyse des notes de synthèse produites par les Chefs de missions ou les Vérificateurs Assistants ;
- diriger la procédure du contradictoire avec l'entité vérifiée ;
- soumettre au Vérificateur Général les synthèses globales périodiques ;
- superviser la rédaction et soumettre le rapport de mission au Vérificateur Général;
- assurer l'évaluation des Chefs de missions et des Vérificateurs Assistants ;
- rendre compte au Vérificateur Général des difficultés rencontrées durant la mission ;
- participer à toutes les activités du Bureau du Vérificateur Général pour lesquelles il sera désigné.

V. Qualifications et profil du poste :

Le Vérificateur spécialiste en questions environnementales aura la responsabilité de la gestion des aspects environnementaux (environnement biophysique, santé et sécurité des personnes, risques liés aux installations classées pour la protection de l'environnement) des missions de vérification. Il doit être titulaire d'un diplôme universitaire ou professionnel du niveau équivalent au moins au Master II (Bac+5) dans les domaines de sciences environnementales ou tout autre diplôme équivalent. Il devra être âgé de 55 ans au plus à la date du 31 décembre 2020.

VI. Conditions requises :

- être de nationalité malienne ;
- être âgé de 55 ans au plus à la date du 31 décembre 2020 ;
- justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans la conduite d'études d'évaluation et de gestion environnementales ;
- avoir réalisé ou occupé un poste clé dans la réalisation d'au moins cinq (5) études d'évaluation et/ou de gestion environnementale (évaluation environnementale et sociale stratégique, cadre de gestion environnementale et sociale, étude d'impact environnemental et social, audits environnementaux, analyse de risques, etc.) ;
- avoir des compétences techniques et professionnelles en vérification ;
- avoir une bonne connaissance de l'administration publique malienne ;
- être apte à diriger une équipe et à travailler sous pression ;
- être capable d'utiliser efficacement ses connaissances, compétences et expériences dans les opérations de vérification;
- avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- avoir un esprit d'équipe élevé et contribuer au perfectionnement de ses collaborateurs ;
- avoir un esprit critique ;
- avoir une intégrité morale et un sens d'éthique exemplaires ;
- avoir le sens de responsabilité, d'initiative et d'adaptabilité;
- être rigoureux dans le travail et avoir le sens élevé du respect des supérieurs hiérarchiques, des collaborateurs et du personnel des entités vérifiées ;
- être ponctuel et assidu ;
- jouer un rôle de chef de file en vue d'aider l'équipe à obtenir d'excellents résultats ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels suivants : Word, Excel, Powerpoint, Outlook.

VII. Pièces à fournir :

- un certificat de nationalité;
- un extrait d'acte de naissance;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une copie certifiée conforme du ou des diplômes et de leur équivalence lorsqu'ils sont délivrés à l'étranger;
- un curriculum vitae (sans photo);
- une lettre de motivation (deux pages au maximum) ;
- un certificat de visite et de contre visite;
- une note de synthèse résumant la vision que vous avez pour ce poste (deux pages au maximum);

• une copie certifiée conforme des attestations de travail, de spécialisation, de perfectionnement et de stage.

VIII. <u>Méthodologie de recrutement :</u>

La présélection se fera sur la base des dossiers déposés par les candidats. Seuls les candidats retenus, suite à la présélection sur dossiers, sont autorisés à subir l'interview. Sera déclaré admis, le candidat ayant obtenu la plus forte moyenne supérieure ou au moins égale à douze (12) sur vingt (20).

Les épreuves orales porteront notamment sur l'audit et le contrôle, l'évaluation environnementale et sociale stratégique, le cadre de gestion environnementale et sociale, l'étude d'impact environnemental et social, les audits environnementaux, l'analyse de risques, les finances publiques, la comptabilité et les aspects connexes à la vérification ainsi que sur la connaissance de l'administration malienne.

IX. Durée du contrat :

Le candidat retenu bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Si le candidat retenu est fonctionnaire ou relève d'un statut autonome, son recrutement sera conditionné à la fourniture d'un acte attestant sa mise en disponibilité.

X. Dépôt des dossiers de candidature :

Les candidats remplissant les conditions requises sont invités à déposer leurs dossiers de candidature sous pli fermé comportant <u>uniquement</u> les mentions suivantes « Avis de recrutement pour le poste de Vérificateur spécialiste des questions environnementales », au plus <u>tard le 10 mars</u> 2020 à 16 heures à l'adresse suivante :

Bureau du Vérificateur Général, Immeuble BVG, BP E 1187, Hamdallaye ACI 2000, Bamako Mali, Tél : 20 29 70 25 / 20 29 40 78.

Bamako, le 25 février 2020

Le Vérificateur Général,

Sampa Alhamdou BABY
Officier de l'Ordre National